

**Université du Québec à Chicoutimi
Département des arts et lettres**

Plan de cours

7CMM210 Règlementation canadienne en matière de radiodiffusion et de télécommunications

Professeur : Hervé Saint-Louis, PhD
Herve_saint-Louis@uqac.ca
Bureau : P4-7290
Disponibilité : mardi 11 h — 13 h
Téléphone : (418) 545-5011 2491

Trimestre : hiver 2021
3 crédits
Mardi 8 h — 11 h 45 (14 h – 16 h 45 - France)
YouTube : youtube.com/user/ToonDoctor
Zoom : <https://uqac.zoom.us/j/4482637911>

Objectifs du cours

Familiariser avec les rôles et les fonctions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ainsi que du Bureau de la concurrence. Leur pouvoir sur les médias émergents et les nouvelles tendances.

Aperçu du contenu

La réglementation qui encadre les médias traditionnels et émergents ; les enjeux soulevés par les nouvelles tendances comme les « Creative Commons » (CC) pour la réglementation ; les questions du respect de la vie privée et de la surveillance ; la gouvernance de l'Internet ; la fracture digitale et l'accès à une bande passante ; la neutralité du réseau ; l'accès à l'information, le libre accès ; la sécurité des données ; la diffamation ; les poursuites bâillon, la concentration de la propriété et les questions éthiques soulevées par ces développements, etc.

L'usage du masculin a uniquement pour but d'alléger le texte.

Description détaillée

Nous abordons l'examen du rôle de la politique gouvernementale, de la réglementation et du droit des communications. Les sujets incluent la politique culturelle, la politique de la technologie de la communication, les renseignements, la gouvernance d'internet, la neutralité d'internet, la propriété intellectuelle, l'accès à l'information, l'accès légal, la surveillance, le contrôle de l'information, le droit des télécommunications et des radiodiffusions, la liberté d'expression, la diffamation, la censure, la sécurité de l'information, les contrats en ligne, et les droits à la vie privée et la confidentialité. Le champ d'études de la politique informationnelle est utilisé comme le cadre théorique pour comprendre les réglementations. Ce cours utilise une approche comparée entre le Canada et les États-Unis pour bien comprendre les ressemblances et les différences entre les cadres juridiques des politiques informationnelles des deux pays.

Compétences envisagées à la fin du cours

À l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable de :

- Décrire et discuter d'une gamme de questions de politique et de droit des communications ;

- Expliquer le rôle et les objectifs politiques des principales institutions nationales et internationales de politique de la communication ;
- Discuter des événements actuels liés à un éventail de problèmes de politique de communication ;
- Appliquer une gamme de théories sur le rôle de la bureaucratie gouvernementale pour discuter de l'évolution des politiques de communication ;
- Décrire un éventail de théories sur le processus d'élaboration des politiques et en discuter dans la mesure où elles s'appliquent à des décisions politiques spécifiques du gouvernement.

Méthode pédagogique

Les séances magistrales sont données en mode synchrone à partir de Zoom et en mode asynchrone à partir de YouTube. Les périodes synchrones sont aussi utilisées pour parler des travaux et poser des questions. Les séances ne sont pas enregistrées. Les périodes asynchrones sont déposées sur YouTube. L'étudiant doit avoir visionné les vidéos avant la prochaine rencontre en classe. Les étudiants seront prévenus des cours en mode asynchrone.

Lectures et séminaires dirigés, questionnements et discussions-débats, exposés magistraux, présentation de ressources audiovisuelles, études de cas, exercices en classe, travaux individuels et en équipe.

Le cours vise l'acquisition de connaissances et d'un savoir-faire. La lecture des textes soumis sert de point de départ à la réalisation d'exercices, de discussions et de travaux pratiques en classe, et fait éventuellement l'objet de contrôles.

Le cours vise à renforcer les aptitudes de fonctionnement autonomes de l'étudiant pour l'aider à fonctionner dans un cadre pédagogique et professionnel où les connaissances nécessaires doivent être obtenues sans l'aide d'un tuteur. L'étudiant doit apprendre à lire des instructions sommaires et se débrouiller, en faisant, si nécessaire, des erreurs dans ce parcours pédagogique.

Les dates de remise des travaux, les lectures de préparation, et le contenu des sessions individuelles sont des suggestions qui peuvent changer selon des demandes et contraintes imprévues. Le professeur vous informera de tout changement d'horaire, de remise des travaux, et de lectures.

Type de cours

Cours obligatoire dans le programme de Baccalauréat en communication interculturelle et médiatique (6515).
Préalable(s) : (4SOC305)

Livre et matériel

Livre obligatoire (disponible à la COOPSCO)

Bannerman, S. (2020). *Canadian Communication Policy and Law*. Toronto : Canadian Scholars Press.

Livre recommandé

Landry, N. (2013). *Droits et enjeux de la communication*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Autres lectures

Les autres lectures et documents seront mis sur le site Moodle du cours au fur et à mesure.

Proulx, S. (2005). *Internet : une utopie limitée. Nouvelles régulations, nouvelles solidarités*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Provencher, G. (2013). *Droit et communication : liaisons constatées. Réflexions sur la relation entre la communication et le droit*. Louvain-la-Neuve : Éditions E.M.E.

Évaluations

Date	Évaluations	Pondération
02-fév	Capsule vidéo sur un thème du droit des communications	15 %
09-mars	1er examen de mi-parcours	25 %
20-avr	Travail de recherche	25 %
27-avr	Examen final	25 %
Hiver	Participation	10 %
« Conformément à une résolution adoptée le 27 avril 2016 par le conseil de l'Unité d'enseignement en linguistique et langues modernes, aucun report d'examen ne sera accepté, à moins de conditions exceptionnelles (accident, maladie, décès d'un proche) dûment attestées. »		

Conformément à une résolution adoptée à l'unanimité le 22 septembre 2006 par l'assemblée du département des arts et lettres, les cotes se répartissent selon le barème suivant :

A+	de 95 à 100	4,3	B+	de 84 à 86	3,3	C+	de 74 à 76	2,3
A	de 90 à 94	4,0	B	de 80 à 83	3,0	C	de 70 à 73	2,0
A —	de 87 à 89	3,7	B —	de 77 à 79	2,7	C —	de 67 à 69	1,7
D+	de 64 à 66	1,3	E	59 et moins		I	Incomplet	
D	de 60 à 63	1,0				S	Satisfaisant	

Remise des travaux

Les travaux à l'exception des travaux multimédias, tous les travaux sont soumis sur Moodle en format Acrobat. Le mode de citation est APA 6e édition Adaptation française du style bibliographique APA 6e édition par Marc Couture, professeur à la TELUQ.

Une pénalité de 10 % par jour (incluant les jours fériés) est appliquée à tout travail remis après la date de soumission après minuit. Après **quatre jours suivant la date de remise** (incluant les fins de semaines et jours fériés), tout travail non remis n'est plus corrigé et se mérite un zéro. Les travaux doivent être en format Acrobat. Le nom du fichier doit inclure le nom de l'étudiant et être soumis directement sur Moodle et non par courriel. Le professeur se réserve le droit de donner une extension, mais les étudiants ne peuvent en demander. Les demandes d'extension de remise de travaux ne seront pas acceptées. Un délai **d'au moins 30 jours** est souvent nécessaire avant le retour des notes et commentaires sur les travaux.

Premier examen 25 %

Un examen donné en classe sur les lectures et contenus abordés en classes entre la première et la cinquième semaine. L'examen n'est pas basé sur la mémorisation. Il teste la compréhension des contenus

par leur utilisation dans des cas figures théoriques et pratiques nécessitant l'usage de l'analyse critique, du raisonnement et de la logique. Il y a un mélange de questions à choix multiple, de questions vraies ou fausses, de conception de diagrammes, et de questions à développement. Même les questions à choix multiples et vrais ou faux nécessitent une compréhension des contenus. Les contenus incluent les notes de cours de l'étudiant prises en classe à partir des diapositives du professeur, des discussions, des lectures, et tout autre support tels que les vidéos YouTube.

Capsule vidéo sur un thème du droit des communications 15 %

En groupe de deux, chaque étudiant devra réaliser un court vidéo où les deux seront les narrateurs équitablement. Ce vidéo qui est déposé publiquement sur Vimeo, YouTube, ou DailyMotion est une présentation introductive à un des thèmes du cours selon la liste ci-dessous. L'étudiant doit incorporer des infographies qui donnent une introduction au sujet donné dans le contexte canadien ou offre une comparaison entre le système canadien et le système américain. La durée de cette vidéo est de quatre à cinq minutes. Les étudiants n'ont pas besoin d'être visibles dans le vidéo, mais doivent quand même le narrer. Le sujet ne doit pas être le même que le travail de recherche final ou reprendre un travail remis dans un autre cours. Un seul thème par étudiant tiré de la liste suivante.

- Réglementation des télécommunications
- Réglementation de la radiodiffusion
- La censure
- Réglementation des médias émergents
- Gouvernance de l'Internet
- Accès légal
- Libre accès/la liberté de l'information
- Dénonciation
- Cybercriminalité et cyber sécurité
- Contrôles de l'information
- Contrats numériques
- Le traçage de contact
- Les mouvements et l'expression politiques étudiants
- Obscénité, cyber harcèlement, doxxing
- Propriété et concentration médiatique
- La publicité et le droit
- Les droits de la presse étudiante
- Renseignements
- Le sexe et la violence
- Enjeux juridiques du travail à la maison
- Surveillance

Travail de recherche 25 %

L'étudiant doit rédiger un article de recherche portant sur le domaine de la réglementation, de la radiodiffusion, des télécommunications, des politiques informationnelles et du droit, au Canada ou aux États-Unis. **Le sujet ne peut pas être le même utiliser pour un autre cours.** L'article est entre 2000 et 3000 mots (en excluant les notes de bas de page, la bibliographie, la page couverture, les extraits de lois ou de jugements, diagrammes et infographie, etc.). Il doit contenir une introduction, la présentation d'un problème, une thèse, une revue de la littérature, une section sur la méthodologie discutant les théories utilisées pour l'analyse, une analyse, une infographie et/ou diagramme expliquant visuellement une partie de l'argument et du sujet, et une conclusion. Un minimum de dix sources académiques est cité, excluant toute encyclopédie, ou livre de cours tel que Émond (2016), Landry (2013), Levasseur (2018), ou tout autre ouvrage d'un autre cours et d'autres sources tertiaires. Vous devez aussi faire référence à une décision, loi ou un jugement. Aucune citation des mots de l'auteur copiant son texte intégralement n'est permise à l'exception des sources légales. Cependant, ne citez pas plus de deux phrases d'un document juridique. Vous devez paraphraser ses idées dans vos propres mots tout en fournissant les citations appropriées dans le texte et dans votre bibliographie. Notez bien que les citations de sources légales ne sont pas tenues en compte dans la longueur minimum de votre article. N'écrivez pas un article sur un thème générique tel que la surveillance. La surveillance est un thème. Vous devez choisir un problème concis et clair dans un des thèmes suivants.

- Liberté d'expression
- Liberté de la presse

- Prohibition (l'interdiction de quelque chose)
- Règlementation des télécommunications
- Règlementation de la radiodiffusion
- La censure
- Règlementation des médias émergents
- Gouvernance de l'Internet
- Diffamation
- Vie privée
- Accès légal
- Libre accès/la liberté de l'information
- Dénonciation
- Propriété intellectuelle (droits d'auteur, piratage, marques et brevets)
- Politique d'information gouvernementale
- Cybercriminalité et cyber sécurité
- Contrôles de l'information
- Contrats numériques
- Atteintes à la personnalité et confidentialité
- Les mouvements et l'expression politiques étudiants
- Obscénité, cyber harcèlement, doxxing
- Propriété et concentration médiatique
- La publicité et le droit
- Les droits de la presse étudiante
- Secrets industriels
- Renseignements
- Le sexe et la violence
- Théorie de l'analyse des politiques
- Surveillance
- Le traçage de contact
- Enjeux juridiques du travail à la maison
- Neutralité de l'Internet

Examen final 25 %

Un examen donné en classe sur les lectures et contenus abordés en classes. L'examen n'est pas basé sur la mémorisation. Il teste la compréhension des contenus par leur utilisation dans des cas figures théoriques et pratiques nécessitant l'usage de l'analyse critique, du raisonnement et de la logique. Il y a un mélange de questions à choix multiple, de questions vraies ou fausses, de conception de diagrammes, et de questions à développement. Même les questions à choix multiples et vrais ou faux nécessitent une compréhension des contenus. Les contenus incluent les notes de cours de l'étudiant prises en classe à partir des diapositives du professeur, des discussions, des lectures, et tout autre support tels que les vidéos YouTube.

Participation 10 %

Chaque étudiant doit intervenir sur les lectures de la semaine en démontrant que les textes ont été lus. L'évaluation tient compte des présences aux cours et de la qualité de participation active en classe et des résultats des quiz.

Quelques règles et certaines attentes

1. Droit d'auteur et propriété intellectuelle du matériel

L'ensemble du contenu rendu disponible dans le cadre de ce cours est protégé par la [Loi sur le droit d'auteur](#) et la Politique relative aux droits d'auteur de l'UQAC. Il est destiné à l'usage des étudiants dans le cadre de leur formation universitaire et ne doit pas être utilisé pour d'autres fins. Pour ce faire, les étudiants peuvent le consulter et, lorsque disponible au téléchargement, en faire une copie uniquement pour leur usage personnel.

Le contenu ne peut autrement être téléchargé ou copié, il ne peut pas non plus être reproduit, publié à nouveau, affiché, transmis, communiqué, diffusé, distribué, adapté ou modifié par quelque moyen.

De plus, comme mentionnée dans le manuel de gestion de l'UQAC, toute communication ou diffusion par l'entremise des TIC comme les ordinateurs portables, les cellulaires, les téléphones intelligents, les tablettes numériques, etc., ne peut être faite sans la permission de l'enseignant (https://www.uqac.ca/direction_services/secretariat_general/manuel/3/083.pdf).

Ainsi, l'enregistrement sonore ou visuel d'une activité synchrone par les étudiants est strictement interdit à moins d'obtenir au préalable une autorisation écrite du professeur.

2. Politique contre le harcèlement et la violence

Principes généraux

- L'Université du Québec à Chicoutimi s'est dotée d'une politique afin de prévenir et de faire cesser le harcèlement et la violence ;
- L'université favorise un milieu propice à la dignité et à l'estime de tous les membres de la communauté ;
- L'Université désavoue toute forme de harcèlement et de violence parce qu'ils constituent une atteinte aux droits de la personne ;
- Tous les membres de la communauté universitaire ont droit à un milieu de travail et d'études exempt de harcèlement et de violence.

Application de la politique

- Toute forme de harcèlement et de violence est prohibée ;
- Tout membre de la communauté universitaire a le devoir de s'approprier la présente politique et de saisir le Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, le responsable du Bureau de réception des plaintes ou les personnes-ressources de toute situation qu'il juge en contravention de la présente politique.

3. Les courriels

Ne pas avoir pris connaissance d'un courriel n'est pas une excuse pour déroger de vos obligations.

Je n'accepte que les courriels provenant de votre compte à l'UQAC. Vous recevrez une réponse à votre courriel dans les 96 h suivant sa réception, dans la mesure du possible. De plus, si je suis en déplacement ou si vous m'écrivez pendant la fin de semaine, le temps d'attente pour un retour sera plus long.

Si la réponse à votre courriel prend plus de trois lignes à l'écrire, venez me voir lors des heures de disponibilité ou appelez-moi au bureau.

Si la réponse à votre question se trouve dans le plan de cours, dans Moodle, dans le site web de l'UQAC ou dans tout autre support médiatique facilement accessible, je me réserve le droit de vous répondre avec un mot indiquant le lieu où se trouve l'information.

4. Retards et départ avant la fin du cours

Les entrées et sorties fréquentes dérangent le professeur et les autres étudiants. Si vous devez partir plus tôt, veuillez avertir le professeur en avance. Si vous arrivez en retard ou devez partir plus tôt, s'il vous plaît, veuillez le faire le plus discrètement possible.

5. Qualité du français

Selon la procédure relative aux règles de présentation et de rédaction des travaux des étudiants du manuel de gestion de l'UQAC (CET-5160), une pénalité sera déduite de la note finale pour les déficiences linguistiques pouvant aller entre 5 % et 20 %.

Dans le cadre du cours, nous allons déduire un maximum de 10 % de la note du travail final pour les fautes orthographiques, grammaticales et syntaxiques (voir le manuel de gestion de l'UQAC [3.1.1-012] pour une définition de ces termes).

6. Infractions de nature académique

Conformément à la politique institutionnelle, tout acte de plagiat ou de fraude dans un cours peut entraîner l'annulation d'un élément d'évaluation ou l'échec du cours. Les actes de plagiat ou de fraude peuvent même entraîner la suspension ou l'exclusion de l'étudiant de l'UQAC (CAD-8462). Sont considérés comme plagiat, les actes suivants : obtenir ou tenter d'obtenir les réponses de quelqu'un pendant un examen ou participer à un échange de réponses ; utiliser totalement ou en partie un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en indiquer les références ; participer, tenter de participer à une substitution de personnes lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ; posséder ou utiliser pendant un examen tout document ou matériel non autorisé.

Bibliographie

- Bannerman, S. (2020). *Canadian Communication Policy and Law*. Toronto: Canadian Scholars Press.
- Braman, S. (1989, September). Defining Information: An Approach for Policy Makers. *Telecommunication Policy*, 233-242.
- Deville de Periere, D. (2013). Les enjeux de la sécurité de l'information dans le monde économique. *Marché et organisations*, 18, 19-23.
- Landry, N. (2013). *Droits et enjeux de la communication*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- McGill Law Journal. (2018). *Canadian Guide to Uniform Legal Citation, 9th Edition / Manuel canadien de la référence juridique*. Toronto: Carswell.
- Rocheffort, D. A., & Cobb, R. W. (1993). Problem Definition, Agenda Access, and Policy Choice. *Policy Studies Journal*, 21(1), 56-71.
- Saint-Louis, H. (2020, October). Conspiracy Theories in Times of Pandemics: Risks and Disinformation. *2020 Serene-risc Workshop*. Montreal, Quebec, Canada: Serene-risc.
- Sécurité publique Canada. (2016). *Principes fondamentaux de cybersécurité à l'intention du milieu des infrastructures essentielles du Canada*. Ottawa: Sécurité publique Canada.
- Sécurité publique Canada. (2018). *Stratégie nationale de cybersécurité : Vision du Canada pour la sécurité et la prospérité dans l'ère numérique*. Ottawa: Sécurité publique Canada.
- Vermeys, N. W. (2015). *Droit codifié et nouvelles technologies : le Code civil*. Montréal: Éditions Yvon Blais.

Contenu et échéancier (peuvent-être modifiés)

Semaine	Date	Sujets	Travaux	Points
1	12-janv	Plan de cours, attentes du cours, Introduction au droit des communications et à la politique informationnelle ; explication du travail de capsule vidéo (Bannerman, 2020, p. Intro et Chap. 1)		
2	19-janv	Introduction au système juridique (Bannerman, 2020, p. Chap. 2)		
3	26-janv	Principes fondamentaux de la recherche juridique (Bannerman, 2020, p. Chap. 12)		
4	02-févr	Analyse de la politique de communication ; Politique d'information gouvernementale (Braman, 1989) (Rocheffort & Cobb, 1993) Explication sur la rédaction du travail du cours	Remise de la capsule vidéo	15 %
5	09-févr	Liberté d'expression ; liberté de la presse ; la censure (Bannerman, 2020, p. Chap. 3)		
6	16-févr	Règlementation des télécommunications et de la radiodiffusion (Bannerman, 2020, pp. Chap. 8-9)		
7	23-févr	Gouvernance de l'Internet ; neutralité de l'Internet (Bannerman, 2020, p. Chap. 10)		
	02-mars	Semaine de relâche		
8	09-mars	1er examen de mi-parcours		25 %
9	16-mars	Vie privée ; diffamation (Bannerman, 2020, pp. Chap. 4-5)		
10	23-mars	Libre accès ; accès légal (Bannerman, 2020, p. Chap. 11)		
11	30-mars	Renseignements ; surveillance (Bannerman, 2020, p. Chap. 6) (Saint-Louis, 2020)		
12	06-avr	Cybercriminalité et cyber sécurité (Deville de Periere, 2013) (Sécurité publique Canada, 2016, pp. 24-29) (Sécurité publique Canada, 2018, pp. 1-39)		
13	13-avr	Les contrats et le numérique (Vermeys, 2015, pp. 103-123)		
14	20-avr	Propriété intellectuelle (Bannerman, 2020, p. Chap. 7)	Remise du travail de recherche	25 %
15	27-avr	Examen final		25 %